



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
LIMITÉE

TD/B/WP/L.120  
12 septembre 2006

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme  
Quarante-septième session  
Genève, 11-15 septembre 2006  
Point 7 de l'ordre du jour

**PROJET DE RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL DU PLAN  
À MOYEN TERME ET DU BUDGET-PROGRAMME SUR SA  
QUARANTE-SEPTIÈME SESSION**

tenue au Palais des Nations, à Genève, du 11 au 15 septembre 2006

**Rapporteur: M<sup>me</sup> Fatima Majzoub El Majzoub (Venezuela)**

**TABLE DES MATIÈRES**

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. DÉCLARATIONS LIMINAIRES .....	2
II. QUESTIONS D'ORGANISATION .....	9

**Note à l'intention des délégations**

Le présent projet de rapport est un texte provisoire, qui est distribué aux délégations pour approbation. Toute demande de modification à apporter aux déclarations doit être communiquée avant le **mercredi 20 septembre 2006** à la Section de l'édition de la CNUCED, bureau E.8106, télécopieur: 022 917 0056, téléphone: 022 917 1437.

## Chapitre I

### DÉCLARATIONS LIMINAIRES

1. Le **Secrétaire général adjoint de la CNUCED** a évoqué l'objet de l'examen annuel des activités de coopération technique de la CNUCED et de leurs liens avec les travaux de recherche et d'analyse du secrétariat et les activités du mécanisme intergouvernemental. La coopération technique de la CNUCED était façonnée par une dynamique triangulaire mettant en jeu les bénéficiaires, les donateurs et le secrétariat. L'examen actuel était particulièrement important compte tenu de l'examen à mi-parcours de l'application des décisions prises à la onzième session de la Conférence et de la réforme de l'ONU. Le secrétariat avait pris des mesures pour renforcer la gestion des activités opérationnelles de la CNUCED, mais la principale préoccupation restait le manque de prévisibilité des ressources. Les délibérations du Groupe de travail, les résultats de l'examen à mi-parcours et le résultat des travaux du Groupe d'experts de haut niveau sur la cohérence à l'échelle du système institué par le Secrétaire général de l'ONU devraient permettre au secrétariat de la CNUCED d'élaborer des lignes directrices pour l'orientation et la gestion globales de la coopération technique de la CNUCED. C'était l'intérêt à long terme de la CNUCED de veiller à ce que les préoccupations de ses donateurs traditionnels soient dûment prises en compte de façon qu'ils continuent de financer les activités de coopération technique. Une gestion efficace des ressources affectées à la coopération technique passait par une simplification de leur structure; des instruments pluriannuels et pluridonateurs, un regroupement et une cohérence thématiques, et la prévisibilité des ressources étaient autant d'éléments nécessaires pour garantir l'efficacité.

2. Concernant le point 4 de l'ordre du jour, le Secrétaire général adjoint a remercié l'équipe d'évaluation externe, ainsi que le Gouvernement norvégien de son généreux soutien financier. L'évaluation approfondie serait suivie d'un rapport intérimaire sur la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation, réalisée l'année précédente, des cours de formation dispensés en application du paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok, afin que le Groupe de travail puisse constater que le programme avait évolué dans la bonne direction.

3. Trois autres activités avaient été évaluées depuis la précédente session du Groupe de travail consacrée à la coopération technique: le Programme intégré conjoint d'assistance technique (JITAP), exécuté par l'OMC, le CCI et la CNUCED; les Services consultatifs pour l'investissement et la formation, financés par un fonds d'affectation spéciale (Quick Response Window Trust Fund); et deux programmes nationaux (République démocratique populaire lao et Cambodge) relevant du programme TrainForTrade. Ces évaluations avaient été réalisées en application du mandat des accords de projet respectifs, et les résultats en seraient présentés à ceux qui étaient parties à ces accords.
4. Concernant «l'aide pour le commerce», la CNUCED était totalement prête à jouer son rôle, mais elle aurait néanmoins besoin du soutien des États membres.
5. La représentante du **Pakistan**, parlant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a dit que la session en cours du Groupe de travail avait lieu à un moment critique, où se jouait l'avenir de la CNUCED en tant que principal organisme du système des Nations Unies pour le traitement intégré du commerce et du développement et des domaines apparentés de l'investissement, du financement et de la technologie. Le Groupe des 77 considérait que le mécanisme intergouvernemental de la CNUCED avait compétence et autorité pour garantir l'exécution dans le strict respect du mandat de la CNUCED des activités relevant de chacun des trois piliers de l'institution, à savoir recherche et analyse, formation de consensus et coopération technique. Les activités de coopération technique de la CNUCED devaient être fermement ancrées dans les travaux de recherche et d'analyse et dans la formation de consensus.
6. En tant que principal bénéficiaire des programmes d'assistance technique de la CNUCED, le Groupe des 77 et la Chine tenaient à souligner qu'il était important que ces programmes soient axés sur le développement et répondent à la demande des bénéficiaires. La prévisibilité du financement, la transparence, l'efficacité et l'indépendance étaient des éléments essentiels à cet égard.
7. La représentante a noté avec satisfaction la hausse de 30 % des contributions aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED. Le Groupe des 77 se félicitait de ce que les contributions des pays en développement représentent la plus grande partie de cette hausse. Cela témoignait de la confiance des donateurs dans les travaux de la CNUCED. En conclusion, elle a attiré

l'attention sur ce qui avait été décidé à la deuxième partie de l'examen à mi-parcours concernant le renforcement de l'efficacité de la coopération technique de la CNUCED.

8. Le représentant de l'**Argentine**, parlant au nom du **Groupe latino-américain et caraïbe**, a dit que la coopération technique devait reposer sur la demande des bénéficiaires, être cohérente et être géographiquement équilibrée. Le Groupe latino-américain et caraïbe avait des besoins et des attentes importants concernant l'assistance de la CNUCED, et le secrétariat devait tenir compte des principaux intérêts et des principales préoccupations des pays de la région dans l'exécution de ses activités. Réaffirmant l'appui de son groupe à la stratégie de coopération technique adoptée par le Conseil, le représentant a en particulier souligné la nécessité d'assurer une répartition équitable, de s'attacher à développer les capacités endogènes des pays en développement, de mettre en place une structure pluriannuelle et pluridonateurs pour le versement des contributions volontaires, d'établir des priorités thématiques et d'accroître les activités interdivisions. Il a exprimé une certaine inquiétude quant à la faible part de son groupe dans l'ensemble des activités opérationnelles de la CNUCED, qui tranchait avec la forte augmentation des contributions volontaires, en espérant que les ressources seraient à l'avenir réparties d'une façon géographiquement plus équitable.

9. Le Groupe latino-américain et caraïbe portait un grand intérêt aux projets interrégionaux et espérait que leur rôle serait préservé. Les activités de coopération technique de la CNUCED devraient tenir dûment compte du développement de la région et en particulier de son expérience dans les domaines de l'intégration régionale et sous-régionale et de la coopération Sud-Sud. À cet égard, le représentant a noté avec satisfaction l'initiative du secrétariat concernant l'exécution du programme de travail ALADI-CNUCED. Les domaines présentant un intérêt particulier pour la région étaient notamment les suivants: énergie, biocommerce, politiques de concurrence, commerce et services, politiques d'investissement, industries de la création, appui aux PME, et politiques de la science, de la technologie et de l'innovation. Le représentant a réaffirmé l'importance que son groupe attachait aux cours de formation dispensés au titre du paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok et il a demandé aux donateurs de fournir les ressources nécessaires à la poursuite de ces cours. L'évaluation des cours réalisée l'année précédente avait établi qu'ils étaient l'une des activités de renforcement des capacités les plus utiles de la CNUCED et avait recommandé qu'un financement prévisible en soit assuré sur le

budget ordinaire. L'assistance fournie par l'Institut virtuel méritait également de retenir la plus grande attention en raison de ses effets multiplicateurs pour ce qui était de renforcer les capacités endogènes à long terme des pays en développement.

10. Les délibérations du Groupe de travail, et par la suite du Conseil du commerce et du développement, devraient être l'occasion de clarifier le rôle devant incomber à la CNUCED dans l'initiative relative à l'aide pour le commerce. Il était difficile d'envisager la mise en œuvre de cette initiative sans un rôle clair pour la CNUCED.

11. Le représentant de l'**Angola**, parlant au nom du **Groupe africain**, a rappelé que la coopération technique de la CNUCED représentait une valeur ajoutée essentielle pour la mise en œuvre et la réalisation des objectifs de développement fixés dans les plans stratégiques nationaux des pays africains. Le Groupe africain continuait d'attacher une grande importance à l'assistance de la CNUCED visant à renforcer la capacité des pays en développement de participer aux négociations sur le commerce et l'investissement. L'importance des flux économiques Sud-Sud et la multiplication des accords régionaux, sous-régionaux et bilatéraux devraient s'illustrer dans l'affectation des ressources pour la coopération technique. Il était satisfaisant de noter que l'exécution d'activités d'assistance technique en Afrique avait augmenté en 2005 par rapport aux années précédentes, mais le niveau de l'assistance restait néanmoins en deçà des besoins. Le représentant a instamment demandé aux partenaires de développement de l'Afrique d'intensifier leur appui afin de permettre à la CNUCED d'accroître ses activités de renforcement des capacités en Afrique et son appui aux processus régionaux et sous-régionaux sur le continent.

12. Concernant le point 4 de l'ordre du jour, le Groupe africain attachait un grand prix au programme d'évaluation de la CNUCED, et il se félicitait des trois nouvelles évaluations réalisées. Enfin, le représentant a souligné l'importance des cours relevant du paragraphe 166 du Programme de Bangkok et a instamment demandé au secrétariat et aux donateurs d'en assurer un financement prévisible. Il s'est félicité de l'accroissement de l'aide universitaire fournie à l'Afrique par le biais de l'Institut virtuel; celui-ci était un bon exemple de la façon dont les analyses de la CNUCED pouvaient être diffusées dans les pays en développement, conformément à l'objectif de renforcement des capacités universitaires locales. Les donateurs étaient invités à soutenir ce programme prometteur.

13. Le représentant de la **Finlande** a dit que la CNUCED avait reçu une grande partie de l'aide au titre de la coopération que son pays avait fournie dans le domaine commercial au cours des dernières années. Les succès, les évaluations annuelles et le processus de réforme de la CNUCED étaient des facteurs importants dans le maintien de cette aide. Le représentant a noté avec satisfaction que les pays en développement et l'Union européenne avaient accru leurs contributions et que l'on s'efforçait de plus en plus d'adapter les connaissances de la CNUCED acquises dans les travaux de recherche aux besoins nationaux et régionaux. Il s'est aussi félicité des efforts déployés pour accroître la coordination entre les divisions. Enfin, il a pris note de l'augmentation de la part des PMA dans les bénéficiaires de la coopération technique de la CNUCED et espérait que cette tendance se poursuivrait.

14. Le représentant de la **Suisse** a dit que la hausse de 30 % des contributions versées à la coopération technique de la CNUCED confirmait la pertinence des programmes de l'organisation, en particulier dans les domaines du SYDONIA, du SYGADE et des transports, et que la CNUCED devrait recenser les facteurs qui contribuaient à la réussite de ces programmes. La CNUCED devrait continuer d'accroître ses activités de coopération technique au niveau national afin de s'assurer de leur impact, mais le représentant s'interrogeait sur la forte proportion d'activités de coopération technique que la CNUCED exécutait par le biais de projets interrégionaux, étant donné que cette approche semblait contraire à l'objectif visant à satisfaire les besoins particuliers des pays bénéficiaires. Une évaluation devrait être réalisée afin de déterminer l'impact de ces projets. Si le représentant s'est déclaré intéressé par l'idée d'élaborer de nouveaux projets financés par des donateurs multiples, il a souligné la complexité de leur exécution. Une attention particulière devrait être accordée aux ressources humaines allouées à la coopération technique dans chaque division.

15. Le représentant de la **Fédération de Russie** a dit que la CNUCED avait toujours apporté une assistance technique de grande qualité à son pays, en particulier dans le cadre de son adhésion à l'OMC. Il appréciait les cours de formation dispensés par la CNUCED, notamment le prochain cours s'inscrivant dans le cadre de l'application du paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok. Il a appelé de ses vœux la poursuite des activités de la CNUCED dans ce domaine, compte dûment tenu d'une répartition géographique équitable. La CNUCED devrait intensifier

ses activités dans les domaines de l'investissement, de la modernisation douanière, des technologies de l'information et de la communication, des PME et de l'Institut virtuel.

16. Le représentant de la **République islamique d'Iran** a dit que la coopération technique devrait être examinée dans le cadre du rôle joué par la CNUCED en tant qu'organe des Nations Unies chargé du traitement intégré du commerce et du développement et des questions connexes dans les domaines du financement, de la technologie, de l'investissement et du développement durable. La coopération technique de la CNUCED devrait porter sur tous les domaines de son mandat et devrait être plus intimement liée aux deux autres piliers des travaux de l'organisation. Elle devrait aussi répondre aux demandes des bénéficiaires et être axée sur les priorités des pays en développement. L'augmentation des contributions financières témoignait de la qualité des activités exécutées par la CNUCED, mais les mécanismes de financement devraient néanmoins être renforcés afin de garantir la continuité et la prévisibilité des fonds. Toutefois, le représentant a estimé que le caractère fragmenté des mécanismes de financement répondait à la nécessité de fournir une assistance souple adaptée aux besoins des pays en développement. Il se félicitait des évaluations réalisées car celles-ci garantissaient que les priorités des bénéficiaires étaient respectées et renforçaient la responsabilité.

17. Le représentant du **Bélarus** a souligné l'importance de la coopération technique de la CNUCED et des possibilités d'assistance aux pays en transition que celle-ci offrait. La CNUCED jouait un rôle clef dans le système des Nations Unies en vue d'aider les pays en transition à s'intégrer à l'économie mondiale. Le représentant s'inquiétait de la faiblesse de l'aide que la CNUCED accordait à l'Europe, région qui comprenait des pays à économie en transition, dont certains affichaient des indicateurs économiques très bas. Enfin, les évaluations contribueraient à rendre l'assistance plus efficace.

18. Le représentant de la **Norvège** a dit qu'en tant que plus grand contributeur aux activités opérationnelles de la CNUCED son pays s'intéressait particulièrement à la gestion des ressources extrabudgétaires. Il s'est félicité de la création d'un comité interdivisions d'examen des projets chargé de surveiller les activités de coopération technique. Il espérait que ce comité accroîtrait l'efficacité et l'impact des activités en question, et contribuerait en particulier à la cohérence et à la simplification des mécanismes de financement, ainsi qu'à l'atténuation des problèmes liés à la fragmentation des projets. À sa session en cours, le Groupe de travail avait la

possibilité d'accroître la pertinence de la CNUCED en tant qu'organe apportant une assistance technique liée au commerce. Concernant l'initiative relative à l'aide pour le commerce, la Norvège était disposée à aider la CNUCED à jouer un rôle dans ce processus. La délégation norvégienne était encouragée par l'augmentation des contributions versées par les pays en développement aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED, qui témoignait du rang de priorité élevé que les pays accordaient aux programmes concernés.

19. Le représentant de l'**Union africaine** a pris note avec satisfaction de l'augmentation des contributions des donateurs, notamment des pays en développement, et des efforts particuliers déployés en faveur de l'Afrique. Il espérait que ces contributions continueraient de s'accroître pour répondre aux besoins du continent africain et que l'Afrique pourrait bénéficier de l'initiative relative à l'aide pour le commerce.

20. Le représentant de l'**Italie** s'est félicité de la hausse des contributions des pays en développement. Il attendait avec intérêt de recevoir des informations sur la diminution du nombre de projets et sur la manière de réduire leur fragmentation. Il espérait que la CNUCED jouerait un plus grand rôle dans l'initiative relative à l'aide pour le commerce et dans le nouveau Cadre intégré.

21. Le **Secrétaire général adjoint de la CNUCED** s'est félicité du large appui apporté à la fois par les pays développés et par les pays en développement à la participation de la CNUCED à l'initiative relative à l'aide pour le commerce. Concernant les modalités de financement, les États membres pourraient envisager la mise en place de fonds thématiques uniques. Le Secrétaire général adjoint a aussi pris note de l'importance que les États membres accordaient à l'adaptation des projets.



## Chapitre II

### QUESTIONS D'ORGANISATION

#### A. Élection du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

22. À sa séance plénière d'ouverture, le 11 septembre 2006, le Groupe de travail a élu à la présidence M. Naïm Akibou (Bénin) et au poste de vice-président/rapporteur M<sup>me</sup> Fatima Majzoub El Majzoub (Venezuela).

#### B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

23. À la même séance, le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour provisoire publié sous la cote TD/B/WP/187, qui se lisait comme suit:

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement.
4. Évaluation des activités de coopération technique:
  - Évaluation approfondie du programme de coopération technique relatif à l'accession à l'OMC.
5. Ordre du jour de la quarante-huitième session du Groupe de travail.
6. Questions diverses.
7. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement.

-----